COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET

AVIS ADMINISTRATIF

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 13 octobre 2016, le maire de la commune de Clohars-Carnoët a décidé d'engager une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'arrêté du 13 octobre 2016 portant engagement de la modification n°1 du PLU est affiché pendant un mois et est tenu à la disposition du public en mairie de Clohars-Carnoët.

Le Maire, Jacques JULOUX